



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

La cheffe de cabinet

Réf : BDC\_CM/2023-07/31181 AKI

Paris, le 02 AOUT 2023

Monsieur Armand RIVIÈRE  
Maire de Pézenas  
Hôtel de Ville  
6 rue Massillon  
34120 PEZENAS

Monsieur le Maire,

Mon attention a été appelée sur vos observations concernant le courrier envoyé le 17 mai 2023 par mes services à Monsieur REMY relatif à son opposition à un projet immobilier sur le territoire de la commune de Pézenas (34).

J'ai pris connaissance avec grande attention de votre envoi et je regrette qu'il ait pu y avoir un malentendu concernant le sens de ma réponse à Monsieur REMY.

Il était bien spécifié dans mon courrier que la trajectoire de réduction de l'artificialisation défendue par le Gouvernement devait être adaptée au contexte local, notamment aux dynamiques démographiques ou économiques, au besoin de revitalisation ou de désenclavement, ainsi qu'aux gisements fonciers artificialisés mobilisables.

Comme vous le savez, le Gouvernement défend une approche pragmatique du sujet en lien étroit avec les collectivités locales et en prenant en considération les besoins de chaque territoire.

Les objectifs ambitieux défendus par la ZAN ne signifient pas l'arrêt de toute construction, et chaque situation doit être appréciée en tenant compte des spécificités de chaque territoire et de chaque projet. En vertu de cela le rappel de la politique publique portée par l'Etat, sur le ZAN et ses objectifs, ne saurait préjuger d'une quelconque prise de position sur le projet particulier de Pézenas. C'est le préfet de l'Hérault qui en tant que représentant de l'Etat au niveau local, portera le point de vue de l'Etat tout au long des diverses étapes de ce projet. C'est d'ailleurs le sens de la deuxième réponse que j'ai adressé le 28 juin 2023 à M. Rémy qui avait répondu à mon premier courrier.

Je rappelle ces points à Monsieur REMY dans mon courrier de ce jour.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien cordialement,*

Julie CREUSEVEAU

P10





**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

La cheffe de cabinet

Réf : BDC\_CM/2023-06/25349/JAU

Paris, le 28 JUIN 2023

Monsieur Gilles REMY  
Chemin de Castres  
34120 PEZENAS

Monsieur,

Vous avez souhaité appeler de nouveau l'attention de M. Christophe BÉCHU, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, sur votre opposition au projet immobilier de la commune de Pézenas.

Le ministre a bien pris connaissance de vos préoccupations.

Aussi, il m'a chargée de transmettre votre envoi au préfet de l'Hérault, en lui rappelant le sens de votre démarche, pour qu'une réponse vous soit apportée.

Soyez assuré que votre témoignage fera l'objet de toute l'attention qu'il mérite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien cordialement,*

Julie CREUSEVEAU





**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 28 JUIN 2023

La cheffe de cabinet

Réf : BDC\_CM/2023-06/25349  
Affaire suivie par :

Monsieur le préfet de l'Hérault  
- Cabinet -  
Place des Martyrs de la  
Résistance  
34062 MONTPELLIER Cedex 2

# Bordereau d'envoi

**Objet :** opposition à un projet immobilier sur le territoire de la commune de Pézenas (34) entraînant une artificialisation de terres agricoles – relance à rapprocher de notre envoi référencé BDC\_CM/2023-05/20300 AKI du 17 mai dernier.

Désignation des pièces :	nombre :	date :
Copie du courrier de : M. REMY Gilles Chemin de Castres 34120 PEZENAS	1	18/06/2023

**Observation :** Transmis pour attribution. L'intéressé est avisé de la présente transmission.

Julie CREUSEVEAU



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

La cheffe de cabinet

Réf : BDC\_CM/2023-07/31172 AKI

Paris, le

Monsieur Gilles REMY  
chemin de Castres  
34120 PEZENAS

Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler à nouveau l'attention de M. Christophe BÉCHU, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, sur votre opposition à un projet immobilier sur le territoire de la commune de Pézenas (34).

Le ministre a pris connaissance avec attention de votre correspondance.

J'appelle votre attention sur le fait que comme indiqué dans mon courrier du 17 mai 2023, la trajectoire de réduction de l'artificialisation poursuivie par le Gouvernement doit être adaptée au contexte local, notamment aux dynamiques démographiques ou économiques, au besoin de revitalisation ou de désenclavement, ainsi qu'aux gisements fonciers artificialisés mobilisables.

Ainsi les objectifs ambitieux de "zéro artificialisation nette" (ZAN) ne signifient pas l'arrêt de toute construction, mais doivent au contraire pouvoir être conciliés avec la relance de la construction de logements, en particulier dans les territoires tendus. Chaque situation doit être appréciée en tenant compte des spécificités de chaque territoire et de chaque projet. Le Gouvernement défend une approche pragmatique du sujet en lien étroit avec les collectivités locales.

Aussi, je tiens à vous préciser que le rappel de la position de l'Etat sur le ZAN, en tant que politique publique d'aménagement, ne saurait préjuger d'une quelconque prise de position sur le projet particulier de Pézenas.

A cet égard c'est le préfet de l'Hérault, qui en tant que représentant de l'Etat au niveau local et connaissant les spécificités de son territoire, sera amené à faire valoir le point de vue de l'Etat tout au long des diverses étapes de ce projet et notamment auprès des collectivités locales.

Je lui ai donc transmis votre correspondance aux fins d'un examen attentif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Julie CREUSEVEAU

